

depuis 92. Et non-seulement cette situation créée contre nous il y a cinquante-deux ans n'est pas améliorée, mais elle est au contraire aggravée de la manière la plus inquiétante. Il y a un an, la Prusse dominait l'Allemagne commercialement par le Zollverein; elle la domine aujourd'hui politiquement par son armée et par sa diplomatie. Or, 40 millions d'Allemands, fortement constitués à nos portes et dans les mains d'une puissance militaire sont une incontestable aggravation des traités de 1815. Le nier, c'est nier l'évidence.

Une illusion plus étonnante encore de M. de Moustier, c'est de croire que le traité de Londres « donne de nouveaux gages » à l'affermissement de nos bons rapports avec nos voisins. Ce traité laisse au contraire entre la France et la Prusse une irritation qui ne se calmera pas facilement. En définitive, c'est nous qui forçons les Prussiens à sortir du Luxembourg, et ce sont eux qui nous empêchent d'y entrer. On ne l'oublie pas plus à Paris qu'à Berlin. Aussi, surtout après la communication du gouvernement, l'opinion publique a-t-elle vu dans le traité de Londres moins une paix qu'une trêve, et, dès aujourd'hui, elle a le pressentiment de nouvelles complications.

Cependant, nous devons constater que tout le monde n'a pas les mêmes appréhensions. Beaucoup de bons esprits, qui jugent la situation de sang-froid, n'admettent pas que le gouvernement, ayant manqué, l'année dernière, la plus belle occasion que la France ait eue depuis 1815, et acceptant la paix dans les conditions où elle se fait aujourd'hui, puisse songer à faire la guerre l'an prochain. Cette opinion s'explique et nous sommes assez disposés à la partager.

A. PEYRAT.
(Avenir National).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

Vienne, 15 mai.

La Presse annonce que la Conférence de Londres tiendra encore une séance de pure formalité, pour l'échange des ratifications.

Pesth, 15 mai.

L'empereur François-Joseph a sanctionné la loi d'immunité rendue en faveur des membres de la Diète croate. Si, malgré cette sanction, la Diète de Croatie persistait dans son attitude de résistance, le couronnement du roi de Hongrie aurait lieu, même sans que la Diète croate y fût représentée.

Southampton, 14 mai, soir.

Le *Tasmanian* est arrivé apportant 850,208 dollars.

Les avis de Saint-Thomas vont jusqu'au 20 avril. Le bâtiment américain *Patmos* avait été aperçu par deux bâtiments espagnols au moment où il débarquait des canons et du matériel de guerre pour le gouvernement chilien. Le consul américain avait demandé à l'amiral commandant la station de Heiti, un navire de guerre pour protéger le *Patmos*.

Au Pérou, le clergé avait convoqué une réunion dans laquelle ont été prises des résolutions qui ont provoqué la démission du ministre.

Berlin, 14 mai, soir.

Le prince royal et la princesse royale de Prusse partiront, dans les derniers jours de cette semaine, pour aller visiter l'Exposition universelle de Paris.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 14 mai.

Je vous disais hier que les armements

de la France et de la Prusse devaient, de l'avis de certains politiques, amener de prochaines complications et compromettre les résultats de la Conférence de Londres. On avait bien, il est vrai, répété que des explications amicales et de tout point satisfaisantes avaient été données à Paris et à Berlin, mais nous n'en avions pas l'assurance officielle. Ce matin le *Moniteur* leve les derniers doutes à ce sujet. La note qu'il publie annonce un désarmement partiel, puisque le contingent de 1860, libérable seulement à la fin de l'année, va être immédiatement renvoyé dans ses foyers.

Evidemment le renvoi de cette portion de notre effectif n'affaiblira pas d'une manière sensible notre armée; aussi faut-il tenir compte bien moins du nombre des soldats libérés que de l'effet moral de cette mesure. C'est une preuve matérielle qu'offre le gouvernement français de ses intentions pacifiques, et il faut espérer que la Prusse répondra par des mesures analogues.

Nous pouvons juger à présent de l'impression générale produite dans le pays par la nouvelle de la signature du traité de Londres. Nous ne pouvons mieux que parer le premier sentiment du public qu'à celui qui se manifesta quand on apprit la conclusion de la paix de Villafranca: une grande satisfaction mêlée de quelques regrets. Vous pouvez en trouver la preuve dans les appréciations de nos divers journaux.

J'appellerai votre attention sur un point que l'on n'a peut-être pas bien nettement dégagé. Sans doute nous sommes heureux de voir que la guerre n'est pas sortie d'une question si peu importante; mais devons-nous bien nous réjouir de la façon dont vient d'être réglée la condition politique du Luxembourg? Sur ce sujet il y aura probablement contestation. Autrefois le Luxembourg faisant partie de la Confédération germanique n'avait pour se défendre contre une attaque éventuelle de la France que les forces armées allemandes. Aujourd'hui le Luxembourg est placé sous la garantie collective des puissances, de sorte que si, par suite de circonstances que nous ne prévoyons pas, la France se trouvait amenée à prendre possession de ce petit pays, elle se heurterait à une coalition régulièrement constituée et aurait toute l'Europe contre elle. Est-ce un bien; est-ce un mal? Chacun jugera d'après ses opinions arrêtées. Mais nous devons supposer que le gouvernement français a bien compris en signant le traité de Londres, qu'il s'interdisait pour l'avenir tout projet d'extension du territoire au Nord, et la Belgique pourra mettre un terme à ses inquiétudes plus ou moins sincères. La neutralité du Luxembourg devient pour elle une nouvelle garantie de son indépendance.

Une dépêche de Luxembourg annonce les travaux de la forteresse ont été suspendus ce matin et les ouvriers renvoyés. Le gouvernement prussien a peut-être voulu donner dès aujourd'hui une réplique à la note du *Moniteur*.

La Bourse est toujours indécise et il ne faut pas nous attendre à une reprise sérieuse et soutenue avant qu'elle soit complètement remise des fortes émotions des dernières semaines.

C'est le 2 juin, dit-on, que le roi de Prusse et l'empereur de Russie arriveront à Paris.

Il est question d'une grande fête d'être qui aurait lieu samedi prochain au palais de l'Élysée en l'honneur des princes et souverains étrangers présents à Paris. On parle aussi d'un bal qui serait donné à l'Hôtel-de-Ville à l'occasion de la présence de l'Empereur de Russie et du roi de Prusse. Chaque ambassade se dispose aussi à offrir des fêtes à la société cosmopolite qui se trouve réunie ici. On prévoit donc que la saison des bals se prolongera jusqu'à la fin du mois de juin.

Les commissions de la presse, de l'armée et des sociétés se sont réunies aujourd'hui.

d'hui. J'entends dire que la loi sur la presse passera bien certainement cette année, mais que la loi sur le droit de réunion sera ajournée à la session prochaine.

Le Temps s'indigne ce soir à l'avance contre projet attribué à notre administration municipale de nettoyer les vieux Louvres et le Louvre de Louis XIV. Il a bien raison. Quand nous entendons dire qu'on va passer à la lessive nos vieux monuments, nous nous demandons pourquoi on n'essaie pas de mettre *Tartufe* et *Polyeute* en prose du 19^e siècle.

L'air du prince de Crouy-Chanel inculpé dans l'affaire du Sous-Comptoir des chemins de fer a été appelée aujourd'hui à la Cour d'assises, mais a dû être renvoyée à une autre session à cause de l'état de santé de l'inculpé. Le descendant des Arpad le prétendant au trône de Hongrie, traduit devant la Cour d'assises! quelle décadence!

CH. CAHOT.

Paris, 15 mai.

C'est seulement après l'échange des ratifications du traité de Londres que le Corps législatif recevra communication des documents diplomatiques relatifs à l'affaire du Luxembourg. Les événements se suivent si rapides que dans un mois, d'autres préoccupations ôteront le principal intérêt à cette question qui a failli mettre en feu l'Europe tout entière; et l'on peut prévoir que ces documents n'auront guère alors qu'une importance historique. Les appréhensions des uns, les désirs des autres auront perdu leur vivacité, et il semble que la discussion qui s'ouvrira alors n'aura pour effet que de sauvegarder le droit de contrôle du Corps législatif.

Certains journaux paraissent mettre quelque malice à constater que le *Moniteur* n'a pas signalé par un seul mot l'impression produite sur le Corps législatif, par la lecture de la communication de lundi, tandis qu'il constate les marques d'approbation données par le Sénat. Le silence de la seconde Chambre, à notre avis, s'explique facilement: elle n'avait pas entre les mains les moyens d'appréciation nécessaires pour pouvoir manifester ou sa satisfaction ou ses regrets. Certes, si l'on prenait en particulier chacun de nos députés, on n'en aurait trouvé qu'un très-petit nombre qui se seraient déclarés sans réserve partisans de la guerre; on n'en eût peut-être pas trouvé même un seul. Pourtant, si le Gouvernement fût venu annoncer que l'honneur de la France était engagé et que la guerre était indispensable, nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il y eût eu des manifestations enthousiastes de la part de la majorité.

Quoi qu'il en soit, on commence à se remettre de l'alarme des dernières semaines et l'on se fait à cette idée, qu'il n'y a plus pour le moment à craindre le moindre conflit, et, que nous pouvons nous livrer toutentiers aux occupations de la paix.

Naturellement l'attention du public va se reporter sur les travaux de la Chambre; ils sont relativement peu avancés, si l'on considère le résultat des derniers mois et le nombre des lois dont la fin de la session va être surchargée; mais il faut tenir compte des longs travaux des commissions.

Il n'y a pas eu, comme on l'avait annoncé, d'interpellation au sujet du Mexique; mais la discussion sur ce sujet ne sera pas évitée; elle trouvera sa place lors de l'examen des crédits supplémentaires. L'opposition ne manquera pas de profiter de l'occasion pour critiquer la politique du Gouvernement; mais on ne s'attend pas à une longue discussion, puisque toutes nos troupes sont rapatriées, comme le demandait l'opposition l'an dernier. On prévoit que la question de la conversion des emprunts mexicains sera alors abordée. Il se signe à Paris et dans les départements un grand nombre de pétitions, adressées

soit au Sénat, soit aux députés, pour demander l'intervention du Gouvernement en faveur des porteurs d'obligations. Une enquête administrative a relevé que leur nombre s'élevait à environ 300,000. On assure que le Gouvernement prépare un projet de conversion, grâce auquel chaque obligation, moyennant une soule d'environ 300 francs, se trouverait remboursée de 240 à 280 francs.

Je crois pouvoir vous confirmer la nouvelle de la prochaine présentation du projet de loi sur la presse. Elle ne serait pas ajournée à une autre session comme on l'avait redouté. Par suite des amendements peu libéraux qui ont été présentés, nous en sommes presque arrivés à souhaiter que la loi soit votée telle qu'elle a été primitivement proposée par le Gouvernement.

La loi militaire entrera en discussion avant la fin du mois.

La liquidation de quinzaine s'opère sans secousse à la Bourse. Il y a eu pour la Rente une petite réaction sur la hausse des jours précédents, mais on croit qu'elle attendra le cours de 70 avant peu et s'y maintiendra.

Je dois renoncer à vous entretenir, même à mots couverts, des canons de toutes sortes que l'on fait circuler à la Bourse, sur les Boulevards et au Champ-de-Mars qui devient une scène féconde en petits scandales plus ou moins apparents. Les bruits que l'on répète concernent des personnages officiels: les uns ne sont que plaisants et peuvent alimenter la petite chronique des salons et des boudoirs; mais les autres sont de nature plus grave.

Paris va devenir le caravansérail du monde entier: je prends ce mot dans son acception honnête bien entendu. S'il y a des gens qui viennent ici uniquement pour s'y procurer incognito des plaisirs qui leur sont interdits ailleurs, il y en a aussi qui sont amenés par un plus noble mobile; si pour les uns Paris est la grande Babylone où tout se vend, il est aussi la véritable capitale des arts et de l'industrie.

CH. CAHOT.

On lit dans le Pays:

Le *Moniteur* constate que la communication relative au Luxembourg faite hier au Corps législatif par M. le ministre des affaires étrangères, a été accueillie depuis le commencement jusqu'à la fin par un silence glacial. En fidèles historiens, nous pouvons ajouter que quelques témoignages isolés de satisfaction ayant cru pouvoir se risquer d'une manière timide, à la fin de la lecture, ont été immédiatement couverts par des *chut!* partis de tous côtés et très-significatifs.

Ce fait équivaut à une démonstration. Il y a une situation générale à laquelle l'arrangement de l'affaire du Luxembourg n'a rien changé. Tout le monde en a le sentiment, et nous nous en ferons l'interprète. — Ducher.

On écrit de Tournai au *Propagateur* de Lille que la démolition de la citadelle se fera sous peu de temps. Dès que les poudres et le matériel de guerre seront évacués, un détachement du régiment du génie se rendra à Tournai et se mettra immédiatement à l'œuvre. Comme l'occasion s'offre de se livrer à des expériences importantes, le corps du génie en profitera largement. On fera en quelque sorte le siège de la forteresse.

La demande d'interpellation suivante a été déposée hier au Corps législatif:

« Nous demandons à interpellier le Gouvernement sur l'arrêté ministériel qui a

siez entendre ma conversation avec ces messieurs.

Les témoins saluèrent M. Jacques avec tout le formalisme usité en pareille circonstance.

— Messieurs, leur dit M. Jacques, je suis heureux d'être connu de vous, il me sera plus facile de m'expliquer. Je ne me vante pas d'être brave, puisque je rougirais de ne l'être pas; je l'ai prouvé souvent, trop souvent peut-être, et je crois avoir acquis le droit de refuser de le prouver une fois de plus, sans pour cela faire suspecter ni mon courage ni mon honneur.

— Quoi! monsieur, vous refuseriez à M. de Roquevaiv la satisfaction que vous lui devez après l'avoir insulté?

— Oui, monsieur de Mauberg, je la refuse. Sans pouvoir m'expliquer davantage, je vous dirai, messieurs, que ces titres dont M. Sardan paraissait très-disposé à nier l'existence sont entre mes mains, et l'impossibilité d'une rencontre entre moi et M. Sardan se lie aux circonstances qui m'en ont rendu possesseur.

— M. de Roquevaiv, dit alors le comte de Thuy, peut exiger d'autres explications.

— Je n'en donnerai pas d'autres.

— Alors, reprit le comte de Thuy, M. Jacques inaugurerait le droit de porter sa couronne de vicomte en faisant des excuses à M. Sardan.

— Je reconnaitrais très-facilement que

j'ai eu dans la discussion d'hier des torts plus grands que ceux de mon adversaire. Je le crois trop galant homme pour exiger davantage.

Pour vous, messieurs, si vous jugez ma conduite peu convenable, si n'en pouvant comprendre les motifs vous m'accusez de ne pas me conduire en gentilhomme, je suis prêt à vous prouver, et à tous ceux qui partageraient votre opinion, que je puis remettre mon épée dans le fourreau quand le véritable honneur l'exige, mais que je ne craindrai pas de la tirer quand il s'agira de me laver d'un injuste soupçon.

— Monsieur, dit alors M. de Mauberg, vous avez dit vrai; vous êtes trop connu pour qu'on puisse vous accuser de lâcheté, et bien que votre conduite me paraisse étrange, je la tiens pour parfaitement honorable.

M. de Thuy ajouta quelques paroles dans le même sens, et ils quittèrent M. Jacques. Celui-ci fut retrouver Paul.

— Adieu, vicomte de Roquevaiv, lui dit le jeune Sardan, vous avez noblement tenu votre promesse. Adieu, soyez heureux! je comprends que vous méritiez de l'être. Il eût voulu pouvoir ajouter: Vous épouserez Cécile, rendez-la heureuse; mais ce nom, eût-il eu la force de le prononcer, ne devait pas sortir de ses lèvres, il serra la main de M. Jacques et sortit.

— N'accusons pas la société, se disait Jacques en voyant Paul s'éloigner. N'exagérons pas ses vices. La corruption, l'orgueil, l'égoïsme marchent au grand jour brisant tout ce qui leur fait obstacle et ne laissant autour d'eux que des ruines. La vertu se cache dans l'ombre. Que d'héroïsmes méconnus! que de grandes âmes incomprises! Le cœur de ce jeune homme ne renferme-t-il pas à lui seul assez de vertus sublimes pour réconcilier avec l'humanité le plus sombre misanthrope? On dit que de telles âmes sont rares; elles ne le sont peut-être pas; nous donnons-nous la peine de les chercher? N'accordons-nous pas tout aux vaines apparences! Si tous les saints inconnus pouvaient un seul instant porter sur leurs fronts l'aurole qui resplendit dans leurs cœurs, nous dirions que la vertu est reine même sur cette terre.

XVI

Quelques années se sont écoulées. La famille Sardan ne porte plus le nom de Roquevaiv. Il n'y a point eu de jugement pour les y contraindre. M. Jacques, à l'aide des papiers remis par Paul, a démontré ses droits aux conseillers de la famille Sardan. Elle s'est rendue à l'évidence.

L'amour-propre a souffert, mais il a soigneusement caché ses blessures. Louis

est entré dans un régiment de ligne: il a fait la campagne d'Espagne et a participé aux expéditions de Grèce et d'Alger. Son courage, son mérite réel comme officier lui ont valu de l'avancement. Le nom de Sardan commence à s'illustrer. Louis est parvenu au grade de chef de bataillon, et, sans la passion du jeu, qui le domine quelquefois, il justifierait toutes les espérances de sa mère.

Au moment où il fallut renoncer au nom de Roquevaiv, madame Sardan quitta quelque temps Paris. Quand elle y revint, elle changea de quartier; elle expliqua aux connaissances qu'elle désirait conserver, que ne possédant plus la terre de Roquevaiv, elle ne pensait pas devoir continuer à en porter le nom.

Peu de personnes savaient la lutte qui s'était élevée entre les Sardan et le vicomte Jacques. Dans une petite ville, les moindres détails de cette affaire eussent alimentés les conversations pendant dix ans; à Paris personne ne s'en occupa. On sut bien dans le grand monde qu'il y avait un vrai descendant de la famille des Roquevaiv, mais on ne s'inquiéta point s'il y en avait eu de faux, et le vicomte de Roquevaiv s'imposa sur ce sujet le silence le plus délicat.

Peu de jours après son entrevue avec M. Jacques, Paul apprit la mort de l'abbé de Vermot, son ami, son second père.

fixé pour cette année le taux de l'exonération et sur la question de savoir si à raison des circonstances nouvelles le chiffre de 3,000 fr. ne doit pas subir une diminution.

« E. Picard, J. Favre, Carnot, Hénon, Jules Simon, E. Pelletan, J. Magnia, Pieron, Leroy. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Un arrêté de M. le préfet de la Somme vient de prescrire la mise à l'enquête des avant-projets relatifs à la section du chemin de fer de Lille au Havre comprise entre l'Authie, limite de l'Artois, et la Bresde, limite de la Normandie.

Une réunion du comité qui s'est constituée, il y a quatre ans, à Abbeville, sous le titre de Comité central du chemin de fer projeté entre Lille et le Havre, doit avoir lieu aujourd'hui 16 mai, à Abbeville, pour délibérer sur les dires qu'il y aurait lieu de consigner aux registres d'enquête à l'occasion d'une question dont la solution intéresse de si nombreuses populations.

Le chemin de fer de Lille au Havre ne se présente plus seulement aujourd'hui à l'état de projet; il a déjà reçu un commencement d'exécution. La tête de ligne de ce chemin, la section comprise entre Lille et Béthune, et qui embrasse un parcours de plus de 40 kilomètres, sera, avant un an, livrée à la circulation.

Au marché aux grains du 15 mai 1867, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 05 c. à l'hectolitre.

Le maire de la ville de Lille donne avis que le passage par la porte de Roubaix sera interdit, pour les voitures, pendant les journées des 19, 20 et 21 mai courant.

La société la *Lyre roubaissienne* donna lundi dernier sa première soirée musicale et bachique.

Nous nous félicitons d'avoir répondu à la gracieuse invitation de son président, car nous avons passé une très-agréable soirée.

La partie instrumentale était confiée à MM. Mercier frères. Deux fantaisies pour clarinette ont été exécutées par le plus jeune et une fantaisie pour cor, par l'aîné. Tous deux ont enlevé des applaudissements mérités.

M. Bauduin, à une jolie voix de ténor; sa romance, *Le pêcheur*, a été parfaitement chantée, ainsi que, *Une nuit d'été*, duo, dans lequel il était très-bien secondé par M. Ringvalle.

Les plaintes de *Saül* et le *Cachemir*. Ces deux romances pour baryton ont été chantées avec beaucoup de sentiment par M. Siméens.

Les personnes qui n'ont jamais chanté devant un public; ne s'imaginent pas l'émotion que l'on éprouve pour la première fois! Le plus vaillant se trouve intimidé. C'est un peu le cas de M. Lagache, qui cependant à une voix très-é sympathique. Nous le félicitons pour sa romance, *Le rocher noir*.

Nous avons admiré la bonne exécution des deux chœurs chantés par la *Lyre*; nous savions que cette société était nouvellement réorganisée et nous avouons que nous avons été agréablement surpris du chemin qu'elle a fait en si peu de temps. Beaucoup de justesse, un ensemble parfait et les nuances bien observées, telles sont les qualités que la *Lyre* a su acquérir en six semaines, sous la direction de M. Barrez, qui a droit à nos plus sincères félicitations. — Muchausa.

Cette mort fut pour lui une bien vive douleur. Son isolement était complet; il n'avait de briser son cœur en rendant à madame de Cacerès et à sa fille la parole qu'il en avait reçue. On ne lui demanda point d'explications, et trois mois après Cécile portait le nom et le titre de vicomtesse de Roquevaiv.

Ce fut après 1830 que l'abbé Romilly revint de ses pérégrinations apostoliques et se livra à la prédication en France.

Il était parent de madame Sardan, du côté des Rouvray. Il avait beaucoup aimé son cousin, M. Rouvray, frère de madame Sardan et mort depuis plusieurs années.

L'abbé Romilly fut heureux de rencontrer à Paris la sœur de cet ami, dont le souvenir lui était resté si cher.

Une liaison assez intime s'établit. L'appartement de madame Sardan étant trop vaste pour sa position de fortune, l'abbé Romilly en prit une partie. Le salon resta en commun, et le soir les amis de madame Sardan et ceux de l'abbé Romilly s'y réunissaient.